
Adresse du conseil général de la commune de Châlus (Haute-Vienne), lors de la séance du 5 frimaire an III (25 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune de Châlus (Haute-Vienne), lors de la séance du 5 frimaire an III (25 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. pp. 161-162;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19709_t1_0161_0000_3

Fichier pdf généré le 15/07/2019

16

Ils étaient aussi dans nos âmes ces nobles sentiments, et nous n'avons pas craint de les manifester en présence des sicaires et des égorgeurs qui, par leurs cris féroces prétendaient perpétuer le règne détesté de la terreur, sur les débris du trône éternel des deux vertus indestructibles, la justice et l'humanité.

Continuez, dignes représentants, continuez de nous acquérir, s'il est possible, de nouveaux droits à notre sensibilité, à notre estime, à notre admiration.

Le cromwel français, le moderne catilina, l'exécrable Robespierre est tombé sous le glaive vengeur des lois et n'entrave plus notre marche. Encore quelques pas dans la pénible carrière que vous parcourrez avec tant d'énergie, de gloire et de succès. Le peuple que vous avez sauvé conservera vos noms pour être gravés au temple de la gloire, en caractères que ne pourront effacer, ni les injures du temps, ni les efforts combinés des despotes.

Centre de tous les vrais français, nulle association, nul rassemblement, nulle section du peuple, ne doit ballancer la redoutable autorité dont vous êtes dépositaires, sans porter à l'instant, la juste peine de la téméraire entreprise.

Maintenez, jusqu'à la paix, le gouvernement salubre qui nous a arraché des griffes sanglantes des tyrans et de leurs suppôts. Ne laissez aux continuateurs de Robespierre, à ces êtres altérés de sang et d'or, aucun moyen de le tourner contre les amis de la République et qu'ils tombent eux-mêmes dans les filets qu'ils avaient tendu à la paisible innocence, à la faiblesse abandonnée.

Que la justice ne cesse d'être à l'ordre du jour, et son regard perçant déconcertera bientôt les projets liberticides de ces hommes avilis qui font métier de dénonciations extravagantes ou perfides; de ces prétendus patriotes par excellence, qui pour profiter du pillage provoquent les horreurs de la guerre civile, préparent les incendies, aiguissent et enfoncent les poignards.

Citoyens représentants, si vous eussiez promptement substitué le règne de la justice à celui de la terreur, l'être malheureux [illisible] ne devenait une Vendée. Nous vous ferons passer sous peu de jours, le résultat de nos recherches, sur les moyens que ne rougissaient pas d'employer ces appelés pour être nos défenseurs et notre apui.

Vous vous convaincrez, citoyens représentants, que nous mettons autant de tête et d'activité à déjouer les manœuvres criminelles des ennemis de l'intérieur que nos braves soldats en mettent à pulvériser les armées des tyrans, sur nos frontières, que nous n'avons jamais eue que la Convention nationale comme phare, et pour boussole, et que c'est de la Convention seule que nous attendons le triomphe de la liberté et de l'égalité, l'affermissement de la République et les prémices du bonheur qu'elle propose aux générations futures.

Vive la République. Vive la Convention nationale!

Salut et fraternité.

Suivent 10 signatures.

Les membres composant le conseil-général de la commune de Rocquemont, département de la Seine-Inférieure, font hommage à la Convention nationale d'un plan d'éducation républicaine. Ils la félicitent sur son décret relatif aux écoles normales: ils l'invitent à continuer ses glorieux travaux.

Renvoi au comité d'Instruction publique (55).

17

Le conseil-général de la commune de Châlus, département de la Haute-Vienne, annonce à la Convention qu'à la lecture de son Adresse au peuple français, les assistants se sont trouvés pénétrés des plus délicieux sentiments; qu'ils se sont empressés d'en adopter les principes et d'en témoigner leur reconnaissance aux représentants du peuple.

Mention honorable, insertion au bulletin (56).

[*Le conseil général de la commune de Châlus à la Convention nationale, Châlus, le 5 brumaire an III*] (57)

A la lecture de l'adresse de la Convention au peuple français, les membres du conseil et les assistants se sont trouvés pénétrés des plus délicieux sentiments, qu'ils se sont empressés d'exprimer par un concert de cris vivement répétés: *vivent nos représentants; honneurs immortels à leurs vertus, à leur sagesse; vive la République triomphante au-dedans comme au dehors.* Et le conseil général a aussitôt arrêté de répondre à la Convention par l'adresse qui suit.

Législateurs,

La France entière vous écoute avec transport: chaque jour vous confirmer la confiance du peuple; chaque jour il apprend à benir la sagesse de vos conseils, et le courage de vos résolutions, dans tous les instants, dans tous les lieux, jusques dans les plus obscures chaumières, il fait entendre les bénédictions qu'il vous adresse.

Dans la journée à jamais mémorable du 9 thermidor, vous avez tout à la fois consolé l'humanité en deuil, et vengé la liberté outragée. La prudence commandant à votre courage fit en quelques heures triompher la République au-dedans comme elle triomphe au dehors; dans cette journée vous avez montré toute la puissance de la Représentation nationale unie au peuple: au cri de *vive la Convention*, les méchants

(55) P.-V., L, 96. Bull., 7 frim. (suppl.).

(56) P.-V., L, 96-97.

(57) C 328 (1), pl. 1446, p. 33. Bull., 7 frim. (suppl.).

ont été confondus, les usurpateurs anéantis et la République a été sauvée.

Représentans, le peuple instruit par la plus cruelle expérience reçoit vos conseils avec enthousiasme : vous sanctionner une morale que la terreur forçoit au silence : vous consacrer des vertus qui n'osoient plus se montrer. Le peuple désormais formé par votre exemple et vos leçons au caractère qui luy convient, saura conserver sa puissance toute entière : à vous seuls il en a délégué l'exercice avec le pouvoir de punir la main téméraire qui s'avanceroit pour saisir ses droits sur l'autel de la patrie. Il saura maintenir le pacte qui vous unit à lui : après avoir écrasé de sa massue ses ennemis les plus déclarés, il accablera de son mépris ses faux amis, ceux qui se mêlant avec lui, combattent son indépendance par l'imposture et la calomnie, par les désordres et l'anarchie. Fatigué de l'agitation, c'est désormais dans le calme des sentimens humains, dans la pratique des vertus généreuses qu'il veut consolider sa gloire et son bonheur, il n'oubliera pas que c'étoit par la continuation de la tourmente que la tyrannie lui préparoit le sommeil de la mort, par la dépravation des mœurs, par l'immoralité et le déchainement de tous les vices, qu'elle vouloit le rendre indigne de la liberté, le rendre odieux, l'avilir et l'asservir par le crime, car il est une morale universelle qui anéantit le crime comme le despotisme par ses excès, et qui l'enchaîne enfin devant les images de l'humanité et la nature qu'il outrage.

La profession de foi de la Convention est la notre : c'est donc avec transport que nous entendons la promesse qu'elle nous fait de maintenir elle-même jusqu'à la paix le gouvernement qui a sauvé la République ; de la maintenir dans toute sa pureté et son énergie ; mais de le dégager des vexations, des mesures cruelles, des iniquités dont il a été le prétexte. Oui, la Convention saura frapper le crime, comme elle saura épargner l'erreur, le crime appartient tout entier aux ennemis de la Révolution et de l'égalité, à l'égoïsme, à la cupidité et à l'orgueil, nous saurons aussi distinguer les sincères et les courageux amis du peuple, les constans défenseurs de ses droits et des principes de la Révolution, de ces patriotes exclusifs et éphémères, pour qui l'agitation est un besoin et le désordre un moyen de fortune. Nous nous garderons soigneusement de ces hommes perfides qui ne parlent sans cesse de droits du peuple que pour en usurper l'exercice exclusif ; de ces hommes dont l'immoralité est le corruptible élément, et dont la doctrine conforme aux vûes de leur extravagante cupidité, attaque les principes devenus sacrés de la civilisation, ceux dont le renversement entraineroit avec la ruine de l'agriculture et des ressources nationales, la dissolution du corps social, car s'il est vrai que l'appropriation ait fait dans l'origine le malheurs des sociétés politiques, il n'est que trop vrai aussi [que] les institutions de commerce et d'industrie qui ont été la suite des premiers malheurs, sont devenues essentiellement nécessaires à la prospérité et à l'existence d'une grande population.

Législateurs, ce n'est pas en vain que vous invoquer les vertus du peuple français : vous

l'avez vu concourir avec vous par sa force pour renverser le trône ; supporter par sa patience les maux inséparables d'une grande révolution ; repousser des barbares agresseurs par son courage ; il apprendra de vous encore à vaincre ses ennemis par la fermeté de sa sagesse ; et son cri chéri, son cri partout victorieux, est ici comme dans toute la France, comme dans nos armées, vive la Convention, vive la République une et indivisible.

Les membres composant le conseil général de la commune de Châlus.

*Suivent 14 signatures
dont celle illisible du maire.*

[Séance de la société populaire de Châlus du 10 brumaire an III] (58)

L'adresse du conseil général de la commune de Châlus à la Convention nationale ayant été communiquée à la société, tous les citoyens présents y ont unanimement applaudi, comme à l'expression des sentimens qu'ils partagent avec le conseil général de la commune pour leurs représentans ; ils ont en conséquence demandé et obtenu de la souscrire individuellement et ceux qui n'ont pas su signer ont obtenu d'y être désignés nominativement comme adhérens à la dite expression de leur sentimens pour la représentation nationale : le vœu de la société c'est de nouveau manifesté aux acteurs des vif enthousiasme et aux cris vivement répétés de vive la Convention, vive la République.

Les citoyens signataires présens à la séance de la société populaire de Châlus ;

Suivent 26 signatures.

Les citoyens de la société qui n'ont pas su signer sont Martial LOMBARD, *tailleur*, Jean HUGUET, *journalier*, Pierre LA COUR, *journalier*, Pierre MERY, *laboureur*, François FRICONNET, *laboureur*, Élie MOREAU, *menuisier*, Antoine VEYRIER et ANDRÉ, *forgerons*.

18

La municipalité de Franc-Céré [ci-devant Saint-Céré], département du Lot félicite la Convention sur son Adresse au peuple français ; elle déclare qu'elle n'aura jamais d'autre point de ralliement et de centre commun qu'elle.

Mention honorable et insertion au bulletin (59).

[La municipalité de Franc-Céré à la Convention nationale, Franc-Céré, le 9 brumaire an III] (60)

(58) À la suite sur le même document.

(59) P.-V., L, 97.

(60) C 328 (1), pl. 1446, p. 34. *Bull.*, 7 frim. (suppl.).